



30 SEP. 2019

COURRIER ARRIVÉ

**Conseil d'administration du 26 septembre 2019**

Délibération n° 2019/48

**Objet : Approbation des conventions relatives aux contributions de l'EPF de la Vendée aux charges de fonctionnement du GIP Vendée Foncier Solidaire**

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée,

Vu la convention constitutive de l'organisme de foncier solidaire dénommé « Vendée Foncier Solidaire » approuvée par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2018,

Vu l'arrêté de création n°19-DRCT AJ/2-51 du 8 février 2019 de création du GIP Vendée Foncier Solidaire,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention de participation de l'EPF de la Vendée aux charges de fonctionnement du GIP Vendée Foncier Solidaire.
- Approuve la convention de mise à disposition de Monsieur Hubert Wattiez, salarié de l'EPF de la Vendée, au GIP Vendée Foncier Solidaire.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de ces conventions.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 10 OCT. 2019

Le Préfet de la Vendée  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT